



Siège social

2685, route de Trégourez
Pont Flaouter
29510 BRIEC

PROCES-VERBAL

du comité du 12 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le douze juin

A dix-neuf heures trente (durée estimée de la réunion : 2h)

Par visioconférence avec Messenger

Le Comité du BCCF (Bearded Collie Club de France) s'est réuni, sur convocation de Monsieur le Président en date du 4 juin 2025, par visioconférence afin de débattre des points portés à l'ordre du jour.

POINTS VALIDES SUR LE FORUM QUI DOIVENT FIGURER SUR UN PROCES-VERBAL :

- a. Procès-verbal du Comité du 6 février 2025
- b. Approbation des nouveaux adhérents du n° 3124 au n° 3140
- c. PV de la commission des Elections

L'ordre du jour sera le suivant :

1. PV de l'AG et du Comité du 19 avril
2. Bilan NE et RE
3. Projets 2026 : NE – Régionale et Championnat Aglity 2026
4. Jury Spéciales 2026
5. Dossiers de nomination de Juges : Joëlle BARDET et Christophe DANCOISNE
6. Tarif adhésions 2026
7. SLO : quel est le rôle du Club ?
8. Questions diverses

Présents :

Mesdames Marie-Christine BASTARD, Annette FRANÇOIS, Déborah MICHAUX, Marie-Claire MOREY et Katia VIGOUREUX.
Messieurs Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER, Daniel JAY, Guy JENNY et Patrick MEULEMAN.

Monsieur le Président **Guy JENNY**, ouvre la séance à 19h35 et nomme **Marie-Christine BASTARD** secrétaire de séance.

Guy JENNY, déclare que le comité s'est réuni, en visioconférence, ce jeudi 12 juin, avec un ordre du jour bien précis.

Guy JENNY, le président, prend la parole pour valider les décisions approuvées sur le forum entre 2 réunions de Comité car elles doivent être transcrites sur le PV de la réunion de Comité suivante afin de figurer sur le registre des délibérations

- A Procès-verbal du Comité du 6 février 2025
- B Approbation des nouveaux adhérents du n° 3124 au n° 3140
- C PV de la commission des Elections

Toutes ces décisions sont approuvées à l'UNANIMITE

1) PV de l'AG et du Comité du 19 avril

Guy JENNY informe que les 2 PV ont été déposés sur le Forum

En ce qui concerne le PV de l'AGO **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** dit qu'il faudrait peut-être préciser que les nouveaux élus le sont pour un mandat de 6 ans.

Marie-Christine BASTARD, la secrétaire, qui avait vu son commentaire sur le Forum a déjà corrigé le PV dans ce sens.

En ce qui concerne les cotations et les tests de caractères 2024 **Marie-Claire MOREY** explique qu'elle est en panne de PC et que la clé USB de sauvegarde a été « croquée » par l'un de ses chiens.

Afin d'éviter une perte possible des archives du Club, **Guy JENNY** demande qu'une sauvegarde des fichiers cotations, cartes dentaires, TC et dysplasies soient effectuée régulièrement chez un membre du Comité. Il est décidé que le Président recevra ces sauvegardes.

Dès que le PV sera complété il sera mis en approbation sur le forum pour validation

En ce qui concerne le PV du comité il n'y a RAS.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

2) Bilans NE et RE (voir annexe 1)

Guy JENNY déclare que ces 2 bilans n'ont pas été validés par le trésorier mais explique que l'essentiel de la perte sur la RE est dû au très mauvais temps avec une buvette qui n'a pas du tout fonctionné avec cette météo. Il faut savoir aussi que le club a fait des efforts sur les récompenses pour nos manifestations, cette ligne a été fortement augmentée par rapport aux années précédentes.

Pas de décision avant validation du trésorier

3) Projets 2026 : NE – Régionale et Championnat Agility 2026

Pour la NE 2026 **Guy JENNY** demande aux membres de s'exprimer sur leur préférence entre Vallères et Corbeilles-en-Gatinais ou s'il y a d'autres lieux proposés.

La majorité des membres du Comité reproche les repas organisés par notre hôte à Corbeilles et souhaite privilégier Vallères où tout s'est bien déroulé cette année.

Le président propose donc d'organiser à Vallères la NE 2026 le samedi 16 mai de 9h à 17h avec un juge britannique, suivie d'une réunion d'éleveurs et de l'Assemblée Générale. Le lendemain, le dimanche 17 mai 2026 sera organisée une spéciale de race.

Pour la NE, trois juges sont proposés : Karen EDWARDS, Mark JAMES et Nitsa LEMO.

Guy JENNY informe qu'avec la collaboration de **Claude FRANÇOIS**, le championnat d'Agility 2026 pourrait se dérouler à coté de TROYES le samedi 12 septembre et une RE le dimanche 13 septembre, Monique WEBER est pressentie comme juge.

Décision acceptée à la MAJORITE

4) Jury Spéciales 2026

Guy JENNY propose de créer 6 spéciales en 2026 en CACS car en CACIB il n'en voit guère de raisons. Il demande aux membres du comité de se mettre d'accord sur le nom des 6 juges que nous proposerons aux canines et/ou piocherons dans leur panel. Le calendrier sera établi par la suite.

Après discussions il ressort 6 noms, à savoir :

1. Christine BLUSSEAU BOURCIER
2. Christophe DANCOISNE
3. Guy JENNY
4. Jean-Jacques MORBELLI
5. Claude RITTER
6. Monique WEBER LO GIACO

Décision acceptée à l'UNANIMITE

5) Dossiers de nomination de Juges : Joëlle BARDET et Christophe DANCOISNE

Guy JENNY confirme au Comité que les dossiers de demande de nomination de Joëlle BARDET et Christophe DANCOISNE ont été envoyés à la Commission des Juges de la SCC

Décision acceptée à l'UNANIMITE

6) Tarif adhésions 2026

Guy JENNY demande au Comité de fixer le montant des cotisations pour 2026.

Marie-Christine BASTARD fait remarquer que le tarif n'a pas changé au moins depuis 3 ans et suggère une légère augmentation.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER propose d'augmenter d'un euro

Marie-Christine BASTARD propose d'augmenter de 2 euros pour arrondir et passer de 33 à 35 euros

Après discussion il est proposé les tarifs suivants pour 2026, à savoir :

L'adhésion simple passerait de 33 € à 35 €

L'adhésion « couple » resterait à 40 €

La cotisation des membres bienfaiteurs passerait de 65 € à 70 € (soit 2 fois une cotisation simple)

Et on conserve un droit d'entrée de 5 €

Note : pour la RE de Wittes du 21 septembre 2025, pour bénéficier du prix adhérent, l'adhésion devra être prise avant la clôture des inscriptions à la RE et donc pour 2025.

Si une personne adhère le jour de la RE, il faudra lui conseiller de noter la date du 1^{er} octobre 2025 avec le nouveau tarif afin de la valider pour 2026.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

7) SLO : quel est le rôle du Club ?

Guy JENNY explique qu'il a rassemblé un certain nombre d'articles sur ce sujet et en a établi une synthèse mais il n'existe pas, comme toute maladie-auto-immune de test génétique pouvant déceler cette maladie.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER ajoute que malheureusement aujourd'hui ce ne sont pas les chiens qui sont visés (quoique) mais les éleveurs, il faut absolument dédiaboliser les éleveurs qui n'y sont pour rien.

La SLO n'est pas génétique, il y a des facteurs déclencheurs, c'est une maladie auto-immune.

Il ne faut pas dramatiser, les cas ne sont pas si nombreux et tous les chiens de bergers sont touchés

Le Bearded Collie est une éponge et il a, de ce fait, beaucoup plus de risque de déclarer cette maladie à cause d'éléments déclencheurs.

Si un éleveur a un chien atteint de SLO il doit le retirer de l'élevage.

Il ajoute qu'il faudrait faire une analyse dans les familles où la SLO se déclare car l'état émotionnel plus ou moins présent chez nos BC peut déclencher la SLO

Guy JENNY, pour conclure, propose de faire une newsletter, après consultation du Comité, sur ce sujet et de communiquer le plus possible sur nos supports.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

8) Questions diverses

Guy JENNY : quelle doit être l'attitude du Juge lors des jugements en cas de manque d'une PC2 ?

Faut-il déclasser un chien s'il manque une PC2, par exemple pour un excellent lui donner un TB ou si, pour un jugement équivalent entre 2 chiens, mettre celui qui a la dentition complète devant celui qui a un manque de dent ?

Après discussion il en ressort que :

- Actuellement pour un manque d'une PC2, le chien ne peut pas atteindre la cotation 4
- Il ne devrait pas pouvoir être champion de France et donc ne pas obtenir un CACS (Certificat d'Aptitude au Championnat)

L'information devra être faite aux Juges et à nos adhérents.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER aborde le sujet de la Grille de Cotation : il demande si, pour la cotation 4, l'Excellent en classe jeune à la NE ne pourrait pas être pris en compte ? Il confirme qu'il est pris en compte pour la cotation 3, mais pas pour la 4. Ne pourrions nous pas changer notre grille de cotation ?

Guy JENNY dit que c'est à réfléchir, sachant qu'une modification de la grille doit être validée par la Commission d'Elevage de la SCC et ne peut intervenir que tous les 3 ans (dernière mise à jour 2019)

Décision acceptée à l'UNANIMITE

Marie-Claire MOREY demande que, sur les imprimés tel que celui des cotations, on puisse ajouter un espace pour mentionner le nom du chien ainsi que sur d'autres imprimés du même type où le nom du chien n'est pas mentionné.

Marie-Christine BASTARD affirme que cela va être modifié mais qu'il faudra lui faire part des imprimés à modifier.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER fait remarquer que le site BCCF sur le site de la SCC n'est pas à jour, à savoir les membres du comité, les manifestations, etc...

Guy JENNY s'engage à s'en occuper très rapidement

Lorsqu'il se rend à une manifestation ou à une réunion en représentation, **le Président** demande si son déplacement peut être indemnisé sur la base qui avait été décidée par le Comité (via Michelin avec le modèle du véhicule).

Le Comité donne son accord à l'UNANIMITE

Patrick MEULEMAN demande si nous ne pourrions pas mettre 2 ou 3 jours avant de publier des photos de nos manifestations afin que l'on trie les photos, cela éviterait que ce qui s'est passé au championnat de France ne se reproduise plus.

Guy JENNY explique que c'était un règlement de compte d'une adhérente envers la secrétaire avec des mots « forts » et qu'il est tout de suite intervenu pour calmer l'adhérente, la secrétaire n'ayant pas répondu aux insultes ni aux ordres donnés par cette dernière.

Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER demande si nous ne pourrions pas, à toutes les NE, présenter les 4 Trophées avec toutes les plaques mises à jour. Il propose de s'occuper de créer les plaques manquantes pour un prix unitaire de 4€, de conserver les 4 trophées chez lui et les emmener à chaque NE

Marie-Claire MOREY déclare qu'elle a 2 trophées chez elle : Vétéran et Trophée Avenir.

Le trophée des Champions étant chez Audrey Garcia et Jérôme PAIN, **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** propose de le récupérer et, pour le trophée ESPOIR qu'on ne peut pas récupérer, en acheter un nouveau et faire des plaques en remontant le plus possible dans le temps.

Conclusion : **Jean-Marie BLUSSEAU BOURCIER** se charge de récupérer tous les trophées, de créer et d'y placer les plaques manquantes à 4 € l'unité, de faire une proposition pour acheter un trophée ESPOIR et de conserver chez lui les 4 trophées afin de les amener à chaque NE.

Décision acceptée à l'UNANIMITE

Le Président remercie tous les membres du Comité pour leur participation malgré une audition pénible en début de séance.

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités ainsi que les questions diverses ayant été discutées, **Monsieur Le Président** clôt la séance à 22h05

Fait à BRIEC, le 12 juin 2025,



Monsieur **Guy JENNY**
Le Président



Madame **Marie-Christine BASTARD**
La secrétaire

ANNEXE N°1

PV Comité
du
12/6/25

BILAN PROVISOIRE de la REGIONALE ECHOUGNAC

	RECETTES			DEPENSES
	ENGAGEMENTS	REPAS SAMEDI	BUVETTE	
BARRERE	27,00		30,00	
JAY	13,00		90,00	
FERRE	27,00		60,00	
COURANT	40,00			
PIALAT	13,00			
A FRANCOIS	27,00		30,00	
BUVETTE				32,00
EPI GRILL				648,00
SERIPUB RECOMPENSES				301,34
HOTEL JUGE				92,00
INDEMNITE Mme DUGUE				113,00
CADEAU JUGE				25,55
CEDIA	390,00	420,00		148,12
BLUSSEAU		30,00		
FAURE GIET		60,00		
CARREFOUR (apéro, repas, buvette)				420,16
	537,00	720,00	32,00	1748,17
TOTAL RECETTES	1289,00			
TOTAL DEPENSES				1748,17
SOLDE				-459,17

Bilan provisoire de la Nationale 2025

	RECETTES		DEPENSES					
	ENGAGEMENTS	REPAS SAMEDI	JUGE	RECOMPENSES CADEAUX EXPOSANTS	MATERIEL CATALOGUE	VIN d'HONNEUR CAFE CROISSANTS	RECEPTION	REPAS SAMEDI SOIR
WIZZAIR			493,01					
SNCF			137,00					
MULTI DIFFUSION Pochettes				119,45				
Ch PAGNIER ECHARPES				89,65				
FRANCOIS A	35,00	25,00						
VAUCHEL	35,00							
COUSSON BERNARDI	36,00							
Ch PAGNIER CADEAU JUGE			43,50					
SERIPUB FLOTS				97,36				
BEST WESTERN (dimanche soir)			79,48					
BUREAU VALLEE (paper board)					115,55			
AFB RECOMPENSES trophées				171,32				
DECATHLON					15,98			
LIDL						36,74		
LECLERC						39,97		
MAXI ZOO					5,97			
LE CHEVAL ROUGE							294,30	
BOULANGERIE						64,00		
TROIS LYS							56,00	
PARTICIPATION ACTCVL			-379,80					
CEDIA	1650,00	150,00			321,10			
ROUSSEAU TRAITEUR								359,00
R KOTLAR TAXI BUDAPEST			53,00					
R KOTLAR TAXI PARIS			72,00					
R KOTLAR BEST WESTERN REPAS			70,00					
R KOTLAR INDEMNITE			125,00					
JENNY		50,00						
JAY		50,00						
PERCO		50,00						
	1756,00	325,00	693,19	477,78	458,60	140,71	350,30	359,00
TOTAL	2081,00		2479,58					
SOLDE	-398,58							